



## CONTENUS

Politique commerciale .....	1
Politique commerciale des États-Unis : A cheval entre multilatéralisme et bilatéralisme, reconnaissance d'une stratégie bloquée .....	1
Accord commercial anti-contrefaçon : Polémique sur son caractère secret.....	2
Industries culturelles .....	3
Forum d'Avignon : La 2 <sup>ème</sup> édition du « Davos de la culture » .....	3
<b>(Encadré)</b> « Montréal, métropole culturelle » .....	4
Avatar : Un film révolutionnaire pour l'histoire technique et commerciale du cinéma ? .....	5
<b>(Encadré)</b> Metro-Goldwyn-Mayer au bord de la faillite .....	5
Les Coalitions européennes en faveur d'une mise en œuvre rapide de la Convention UNESCO. ....	6
Propriété intellectuelle – Défi numérique.....	6
Numérisation du patrimoine : Un enjeu prioritaire pour le gouvernement français .....	6
<b>(Encadré)</b> UE : Mise en place d'un « comité des sages » sur la question de Google Books .....	7
L'adoption du paquet télécom par le Parlement européen .....	7

**(Notre analyse)** Réconcilier « culture et croissance », revoir le rapport entre « culture et développement économique », voilà certaines idées qui traversent largement le deuxième Forum d'Avignon tenu mi-novembre qui vise à s'imposer comme le Davos de la culture. Le Forum a reçu 300 personnalités du monde entier, issues de toutes les branches des industries culturelles, du monde politique, du monde universitaire ainsi que celui des finances. Le caractère multiforme et multiscale du Forum nous conduit à repenser le rôle de l'État face aux défis de l'interface « commerce-culture » et ses rapports avec d'autres acteurs impliqués dans cet enjeu. Il s'avère que la mondialisation s'est accompagnée d'une irruption de nouveaux acteurs (groupes de multimédias, experts, organisations internationales et régionales, municipalités) qui prennent leur place et tiennent leur rôle dans une scène de plus en plus mondiale, coexistent et se trouvent en pleine interdépendance. Loin de signifier l'érosion de l'autorité étatique, nous pourrions assister à une situation complexe, caractérisée par un enchevêtrement des différents niveaux d'acteurs et d'échanges, ainsi que la multiplication des sphères d'autorité. Les États ne détiennent plus le monopole de l'action publique en matière de culture et doivent désormais dialoguer avec d'autres intervenants en vue de pouvoir réajuster leurs prérogatives de plus en plus entravées. La gouvernance mondiale de l'enjeu « commerce-culture » apparaît comme une restructuration permanente et un processus continu au sein duquel se réalise un jeu constant d'échanges, de batailles politiques et de négociations. En ce sens, le Forum et le débat autour de la numérisation du patrimoine européen par Google révèlent que les règles du jeu « commerce-culture » se déploient en une pluralité d'espaces politiques interdépendants et que tous les acteurs, partageant une série des responsabilités, participent à la reconfiguration du cadre étatique et du clivage public/privé.

### **Politique commerciale des États-Unis : A cheval entre bilatéralisme et multilatéralisme, reconnaissance d'une stratégie bloquée**

Le 2 novembre dernier, le président américain Barack Obama a déclaré que les États-Unis se devaient d'adopter une politique commerciale « agressive et compétitive ». Pourtant, il a reconnu que son pays se trouve « bloqué dans un débat débilisant » en matière de commerce, soulignant qu'un des enjeux les plus controversés est celui des exportations et des accords de libre-échange qui suscitent une polémique entre les parties qui désirent « à tout prix » les mettre en œuvre et celles qui craignent une baisse de productivité nationale et de la compétitivité des produits américains. Rappelons que le 15 novembre, lors du 17<sup>e</sup> Sommet de la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC), Barack Obama a invité tous les partenaires commerciaux de l'APEC à se joindre aux États-Unis à la table des négociations en vue de conclure le fameux Cycle de Doha, en souhaitant également un commerce multilatéral sans barrières à l'entrée de biens, services et investissements.

Par ailleurs, le 10 novembre dernier, lors d'un discours prononcé devant l'Association pour le commerce international de Washington (WITA), Max Baucus, le président du Comité sénatorial pour les finances, a déclaré que l'administration états-unienne n'arrive pas à développer un agenda commercial « concret », en insistant sur l'importance d'instaurer un « nouveau modèle » pour faire avancer le commerce international. Il a ainsi affirmé que les États-Unis doivent reprendre le leadership des affaires commerciales internationales et être plus « agressifs » pour conclure les accords bilatéraux avec la Corée du Sud, la Colombie et le Panama.



Enfin, il convient de souligner que la septième réunion ministérielle de l'OMC a débuté le 30 novembre à Genève, ayant pour objet de finaliser un accord sur le cycle de Doha qui aurait dû se terminer le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les objectifs de Doha consistent principalement à renforcer la libéralisation des échanges dans certains domaines, notamment l'agriculture dans les pays développés ainsi que l'industrie et les services dans les pays en développement. Ron Kirk, le représentant américain au commerce, a affirmé que les États-Unis sont prêts à s'engager dans la phase finale des négociations. Cependant, la plupart des délégués nationaux déplorent que l'administration américaine ait actuellement d'autres priorités, rendant évidemment impossible la conclusion d'un accord. Notons que les critiques viennent notamment des puissances économiques émergentes comme le Brésil ou l'Inde qui veulent accélérer le démantèlement des barrières douanières et des subventions en tous genres de façon à stimuler leurs exportations. Le ministre indien du Commerce a déclaré que « les pays en développement ont beaucoup à perdre si Doha n'aboutit pas. Mais ils seront les grands gagnants en cas de conclusion ». De son côté, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, cherchera à vérifier si les pays membres ont la volonté de conclure le cycle de Doha en 2010, tout en acceptant d'élargir au domaine des services les négociations jusqu'à présent cantonnées aux produits agricoles et industriels. D'ailleurs, Catherine Ashton, à titre de commissaire européenne au Commerce, s'est montrée sceptique, en estimant que, compte tenu de la vitesse des négociations, il serait sans doute impossible d'en arriver à un accord en 2010.

Sources: Guillaume Mascotto, « Obama reconnaît le blocage du débat autour de la politique commerciale », *Chronique commerciale américaine*, 10 novembre 2009 ; « Baucus Says Obama Administration Lacks Comprehensive Trade Agenda », *Inside US Trade*, vol. 27, n°44, 13 novembre 2009 ; « Les pays émergents critiquent l'hésitation des Américains à libéraliser le commerce international », *Le Monde*, 30 novembre 2009.

---

### Accord commercial anti-contrefaçon : Polémique sur son caractère secret

La sixième session des négociations internationales sur l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) s'est tenue à Séoul du 4 au 6 novembre. Initié en 2007 par les États-Unis, son objectif consiste à établir des normes internationales opérantes et efficaces en matière d'application des droits de propriété intellectuelle pour combattre le piratage et la contrefaçon. Rappelons que l'accord concerne de nombreux pays et entités régionales, comme les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Jordanie, les Émirats arabes unis, la Corée du Sud et la Suisse. Mais, dès le début, la négociation largement opaque a été décriée par des centaines d'associations à travers le monde qui plaident pour une plus grande transparence.

En ce sens, dans le cadre des négociations actuelles, de puissants groupes de la société civile américaine ont écrit une lettre solennelle à Barack Obama en vue de lui exprimer leur inquiétude quant au manque de transparence et au caractère secret du contenu juridique et des implications politiques de l'ACAC. Parmi les signataires de la lettre figurent *Knowledge Ecology International*, *Public Citizen*, *Electronic Frontier Foundation* etc. Plus spécifiquement, ces groupes ont affirmé que comme dans le cas de tous les accords multilatéraux signés au sein de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'administration états-unienne doit rendre public le contenu de l'ACAC, vu comme un instrument multilatéral affectant les intérêts de groupes sociétaux multiples. De leur côté, les sénateurs Bernard Sanders et Sherrod Brown ont écrit une lettre au représentant américain au Commerce, Ron Kirk, dénonçant l'opacité inquiétante des négociations et demandant la divulgation de l'ACAC au nom du principe de transparence. En revanche, le Bureau du représentant américain pour le commerce (USTR) a souligné l'importance de l'Accord pour la protection des droits de propriété intellectuelle, en ajoutant que l'Accord se fonde sur des règles déjà existantes au sein de l'OMC et de l'OMPI. Il a également insisté sur la nécessité de garder secret le contenu de l'Accord qui ne fait l'objet de consultations qu'avec un nombre limité de personnes impliquées dans l'enjeu, ayant signé un accord de non-divulgation. Parmi ces personnes, nous retrouvons Anissa S. Whitten - vice-président de MPAA, Alicia Smith - *Sony Picture Entertainment*, Cameron Gilreath - *Time Warner*, David Fares - *News Corporation* (voir la liste des personnes, <http://www.keionline.org/node/660>). De son côté, la Chambre de commerce des États-Unis a exprimé sa satisfaction sur la gestion des négociations, en affirmant que le recours aux accords de non-divulgation préserve la capacité de négocier en privé.

Par ailleurs, lors de la réunion du Comité consultatif sur l'application des droits de l'OMPI, tenue du 2 au 4 novembre dernier, les pays en développement ont cherché à s'investir de plus en plus dans le programme de l'OMPI. « Pour la première fois, les pays en développement ont contribué au programme de travail », a indiqué Ali Asad Gilani, premier secrétaire de la mission du Pakistan. Cette évolution s'explique notamment par les changements qui s'effectuent au-delà du cadre multilatéral de



l'OMPI, et notamment sur le renforcement des mesures de mise en application via les négociations d'un ACAC. Les participants ont abouti à un projet de document final comprenant une liste de quatre thèmes à débattre lors de la prochaine session du comité. Parmi ces thèmes, on retrouve la mise en place d'études ciblées permettant de mettre au point des méthodes pour mesurer les conséquences sociales, économiques et commerciales de la contrefaçon et du piratage sur les sociétés et la définition des différents types et causes de violations des droits de propriété intellectuelle.

Sources: Guillaume Mascotto, « L'ACAC et la transparence : Le Senat s'y met », *Chronique commerciale américaine*, 1<sup>er</sup> décembre 2009 ; « Groups Decry Lack of Transparency Ahead of Acta Negotiating Round », *Inside US Trade*, vol. 27, n°43, 6 novembre 2009; « US Groups Duel Over Access to ACTA Negotiation », *Intellectual Property Watch*, 9 novembre 2009 ; « Les pays en développement s'investissent de plus en plus dans le programme d'application des droits à l'OMPI », *Intellectual Property Watch*, 13 novembre 2009.

---

### Forum d'Avignon : La 2<sup>ème</sup> édition du « Davos de la culture »

Sous le thème « Stratégies culturelles pour un nouveau monde », la 2<sup>ème</sup> édition du Forum international d'Avignon 2009 a rassemblé, les 19, 20 et 21 novembre, 300 décideurs privés et publics, créateurs, producteurs, réalisateurs, dirigeants d'entreprise, mécènes, universitaires, économistes etc. Lancé en 2008, le Forum est une sorte de Davos de la culture qui cherche à pousser l'idée d'une croissance culturelle fondée sur un partenariat multi-acteurs, une forme de collaboration volontaire entre des acteurs de différents statuts institutionnels (public, privé, associatif), secteurs (culture, économie, médias), pays (pays du Nord et pays du Sud) et échelles d'action (locale, nationale, régionale, mondiale), favorisant en ce sens une coopération tous azimuts en tant que réponse aux enjeux du développement culturel. Ce type de coopération multiforme et multiscale relève d'une vision particulière de la gouvernance mondiale en matière de culture qui découle de la mise en œuvre de partenariats associant la sphère étatique aux autres secteurs de la société. L'accent est mis sur l'action, la recherche d'efficacité et la résolution de problématiques spécifiques (*problem-solving*), par la mise en commun des ressources des différents secteurs de la société. La coopération tous azimuts prend ainsi acte du contexte de mondialisation et de l'évolution du rapport de forces entre acteurs qu'elle a engendrée, avec la montée en puissance des entreprises multinationales, des groupes d'experts, des organisations internationales et régionales et des certaines ONG qui deviennent des interlocuteurs incontournables pour les autorités étatiques. Ce type de Forum semble également marqué par le discours économique d'aujourd'hui qui vante l'efficacité et la souplesse des initiatives volontaires et qui se méfie de l'action réglementaire centralisée pour ses lenteurs et son fonctionnement bureaucratique.

Laure Kaltenbach, directrice générale du Forum, a déclaré que « notre projet est de décloisonner des mondes qui ne se parlent pas toujours, de faire circuler les idées et les gens ». De son côté, Nicolas Seydoux, patron de Gaumont et président du Forum, a déclaré que « la crise que nous traversons est une crise de manque de culture. On a oublié la durée du temps qu'il faut pour réaliser un chef d'œuvre. Cette société de l'instantanéité a supprimé l'importance de l'éthique. Le Forum d'Avignon souhaite offrir aux responsables une plus large palette de compréhension pour de meilleures décisions ». Enfin, à l'instar de Jack Lang qui, dès le début des années 1980, a établi des passerelles entre la culture et l'économie, Frédéric Mitterrand, ministre français de la Culture, a affirmé l'importance de l'économie de la culture comme pôle de résistance à la crise.

Aux côtés de *majors* de l'industrie culturelle, comme Dan Glickman, président de la *Motion Picture Association of America*, Amit Khanna, président de *Reliance Entertainment*, Alain Sussfeld, directeur général UGC ou Jean-Bernard Levy, président du directoire de Vivendi, nous retrouvons des artistes comme Marjane Sartrapi, auteure de bande-dessinée et réalisatrice ou Jean-Jacques Annaud, réalisateur, des personnalités importantes de la scène internationale comme Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO ou Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF, et des universitaires reconnus comme Lawrence Lessig, professeur de droit à Harvard ou Erza Suleiman, philosophe et professeur à Princeton.

L'attractivité des lieux, les stratégies de création et d'innovation, le rôle de la fiscalité dans l'économie du secteur culturel ont été au cœur des discussions de l'édition 2009. Plus spécifiquement, en vue d'approfondir la thématique « Les stratégies culturelles pour un nouveau monde », le Forum s'articule autour de trois débats distincts : « Pour une stratégie fiscale en faveur de la culture ? », « La culture, enjeu économique ou symbolique pour attractivité des territoires ? », « Création et innovation pour le développement des territoires ? ». Ces trois débats se sont alimentés par trois études exclusives qui ont suscité des discussions intéressantes.



La première porte sur « la tempête des innovations numériques » engagée au début des années 1990, combinant nouvelles technologies et nouveaux modèles économiques. Face à cette turbulence imprévisible qui remet en cause les équilibres établis de longue date, les acteurs impliqués dans le secteur doivent s'adapter, adoptant le processus « ouvert » d'innovations en réseau. Un processus illustré par les films bricolés sur Internet que montre Lawrence Lessig. Ces « copyleft » - par opposition au copyright – nourrissent la nouvelle scène mondiale multiculturelle, ils sont des reconstructions artistiques, visionnés par des millions d'internautes. Une « écologie de la culture

hybride, qui génère une valeur monétaire énorme », résume-t-il. En ce sens, nous devons penser la création culturelle au cœur d'un processus d'innovation élargi, affectant non seulement les canaux de diffusion de la culture, mais également la relation du créateur à ses publics, jusqu'au processus de création lui-même. En d'autres termes, il s'agit de placer la création au cœur d'un réseau d'acteurs hétérogènes, privés, publics et académiques, gardant également le créateur au cœur d'une économie culturelle profondément renouvelée.

La deuxième étude comparative, réalisée par *Ernst & Young* sur 13 pays, porte sur les politiques fiscales en vue de promouvoir la culture. Plus spécifiquement, l'industrie du film est en général le secteur le plus soutenu, suivi par le mécénat et le patrimoine. L'e-culture et Internet font, en revanche, figure de « parent pauvre » et les auteurs soulignent le « décalage » entre le soutien fiscal accordé à ces domaines et la vitesse à laquelle cette culture moderne se développe. Il est donc urgent, selon l'étude, de « recentrer les efforts sur les incitations fiscales créant le plus de valeur et d'activité économique ».

Enfin, la troisième étude s'est penchée sur l'enjeu économique de la culture dans l'attractivité territoriale. À partir d'exemples comme Nancy, Bilbao, Montréal et Bruxelles, les auteurs mettent en avant des « stratégies gagnantes » pour placer la culture au centre d'un territoire, liées à l'histoire des villes, à leur taille ou à la sensibilité politique des équipes dirigeantes.

La première stratégie consiste en l'évolution de l'identité originelle de la ville, souvent conduite par des mutations économiques. Ainsi, la ville de Nancy cherche à construire une identité, dans une région en pleine reconversion économique, en vue de retenir les jeunes qui étudient sur son territoire. Par

### « Montréal, métropole culturelle »

L'étude sur l'enjeu économique de la culture dans l'attractivité territoriale s'est penchée principalement sur le cas de Montréal et la mise en place du premier cluster culturel à vocation mondiale « Montréal, métropole culturelle », permettant de stimuler l'économie de l'ensemble de la région métropolitaine. Il s'agit de mettre l'accent sur la politique volontariste et ambitieuse, mise en place en 2007, qui vise à valoriser le potentiel important de la ville pour en faire une grande métropole culturelle. Ce projet planifie le développement de la ville sur une base culturelle sur un horizon de dix ans. Le Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle est ainsi devenu la carte routière de tous les acteurs qui se préoccupent du développement culturel et économique de la ville, fondé sur sa créativité, son originalité et sa diversité. Ce cluster culturel se fonde sur la coopération et la synergie entre acteurs multiples comme des universitaires, des laboratoires de recherches, des professionnels, des financiers, des investisseurs et des établissements culturels, ayant pour objectif de générer des projets innovants conduits en commun. En ce sens, la stratégie montréalaise prend appui sur une politique d'urbanisme, la mise en place d'un marketing territorial d'ambition internationale et la valorisation des talents artistiques locaux. Les industries culturelles deviennent désormais l'un des leviers majeurs du développement de la ville qui comptent déjà pour cinq milliards de dollars.

Notons que des actions concrètes ont été engagées : agrandissement de la taille de certains musées, construction d'un quartier des spectacles, entente entre les trois festivals majeurs de la métropole, lancement d'une cité universitaire internationale, développement de nouveaux modes de financement privés etc. Un des autres objectifs de cette initiative consiste à consolider Montréal comme centre international de production audiovisuelle et leader en créativité numérique. Pour cela, le projet « Montréal, métropole culturelle » soutient, de manière concertée, le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ). Rappelons que Robert Pilon, le fondateur de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, qui a été le moteur principal du mouvement des Coalitions, est nommé secrétaire général du Comité de pilotage du plan d'action.

Source : « La culture, enjeu économique ou symbolique pour le développement des territoires ? », Etude Ineum Consulting pour le Forum d'Avignon, [http://www.forum-avignon.org/download/Etude\\_Forum\\_d%27Avignon\\_INEUM\\_FRA.pdf](http://www.forum-avignon.org/download/Etude_Forum_d%27Avignon_INEUM_FRA.pdf).





ailleurs, Dublin, Liverpool et Bilbao sont autant de villes ayant un héritage industriel fort, qui s'appuient notamment sur la culture pour passer d'une économie industrielle à une économie de la connaissance.

En deuxième lieu, l'étude met en lumière des stratégies fondées sur l'attractivité dans une logique de compétition internationale. En ce sens, les capitales ou villes mondiales (Abu Dhabi, Montréal, Bruxelles, New York, Paris) sont en concurrence dans la recherche de l'attractivité (touristique, mais également des capitaux, des entreprises, de la main-d'œuvre qualifiée). Elles sont vouées à conforter un positionnement au niveau mondial, leur permettant d'être reconnues comme des métropoles culturelles d'envergure internationale.

En troisième lieu, l'étude met l'accent sur les stratégies de renforcement de la cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie. Selon l'étude, la culture fait partie de ce que doit offrir une métropole du 21<sup>ème</sup> siècle au même titre que la qualité de l'environnement. L'exemple le plus représentatif reste la ville de Nancy, dont les événements culturels et le patrimoine local figurent comme des véritables vecteurs d'identité et de cohésion sociale pour les habitants.

Enfin, sur les 32 villes analysées, les villes qui dépensent le plus par habitant sont Liverpool (600 euros), Lyon (212 euros), Montréal (184 euros), Berlin (165 euros).

Sources : Site du Forum d'Avignon, <http://www.forum-avignon.org/>; « Le Forum d'Avignon marie culture et économie », *Le Figaro*, 19 novembre 2009 ; « A Avignon, stratégies culturelles pour temps de crise », *Le Monde*, 21 novembre 2009.

### **Avatar : Un film révolutionnaire pour l'histoire technique et commerciale du cinéma ?**

Le nouveau film futuriste de James Cameron sera probablement un véritable défi technologique et un moyen pour Hollywood de bouleverser l'espace cinématographique. Avec son nouveau film, le cinéaste ambitionne de révolutionner la 3D et d'offrir aux spectateurs une œuvre qui marquera l'histoire du cinéma. Tout au long de sa carrière, dans des films comme *Terminator*, *Titanic* ou *Abyss*, le cinéaste s'est présenté comme un perfectionniste, recourant constamment à des effets spéciaux numériques époustoufflants ; mais, sur le plan commercial et créatif, Avatar pourrait bien être la production la plus chère de Hollywood, un mélange unique de 3D, d'animation ultra-réaliste sur ordinateur et de tournage avec des acteurs réels. Pour cela, beaucoup voient que le film peut avoir un impact considérable sur l'industrie cinématographique du 21<sup>e</sup> siècle, comme celui du parlant et du Technicolor en leur temps. Avec des dépenses atteignant les 310 millions de dollars et une campagne publicitaire de près de 150 millions, Avatar, pour être rentable, devra remplir les salles du cinéma du monde entier pendant des semaines. Tom Rontham, coprésident de *Fox Filmed Entertainment*, affirme que « la révolution, le changement obtenu grâce à James Cameron, c'est que pour la première fois, les personnages en images de synthèse ont une réalité et des émotions qui retranscrivent le jeu des acteurs. C'est ça, le grand saut : que l'on ressent quelque chose pour un personnage en images de synthèse ».

### **Metro-Goldwyn-Mayer au bord de la faillite**

Les célèbres studios de cinéma américain Metro Goldwyn Mayer (MGM) ont annoncé mi-novembre qu'ils cherchaient un acquéreur, entre autres pour assurer l'avenir de l'entreprise. Criblés de dettes qui atteignent 3,7 milliards de dollars, les studios au lion, « entament un processus d'examen des différentes stratégies possibles dont celles de fonctionner comme entité indépendante, de former des partenariats stratégiques ou d'envisager une éventuelle vente de la société », selon un communiqué de la société. Les studios, dont le catalogue contient les « James Bond », de grands westerns des années 1960, *Ben Hur*, *le Magicien d'Oz*, *2001 : l'odyssée de l'espace*, appartiennent depuis 2004 à un consortium mené par Sony, comprenant le câblo-opérateur Comcast et des fonds d'investissement. Le seul film produit par MGM cette année – contre une cinquantaine par an à la grande époque – un remake de la comédie musicale *Fame*, a affiché des recettes moyennes de 42 millions de dollars, à peine plus que les coûts de production.

Sources : « Les studios hollywoodiens MGM à vendre », *AFP*, 14 novembre 2009 ; « Grandeur et décadence de la Metro-Goldwyn-Mayer », *Le Figaro*, 25 novembre 2009.

Les innovations technologiques et surtout la 3D deviennent donc le nouvel atout de l'industrie hollywoodienne, alors que cette dernière est aux prises avec une baisse de la fréquentation des salles, la chute des ventes de DVD et le piratage accru. Il est clair que le « film numérique » pourrait s'inscrire comme une réponse possible à la crise du cinéma, et notamment aux problèmes de la piraterie et au



téléchargement illégal qui affectent largement les profits de l'industrie. Le film numérique (par exemple *Up*, *Le drôle de Noël de Scrooge*, *Avatar*, 2012) pourrait permettre la survie de l'industrie cinématographique, s'opposant aux produits de l'image intégrés progressivement à l'ordinateur. Dans son livre *Le drôle de drame du cinéma mondial*, Charles Albert Michalet nous avait déjà expliqué que, dans les années 1980, les majors américaines, dans leurs efforts pour survivre à la concurrence télévisuelle, avaient développé la stratégie du film-événement. Celui-ci se distingue par son caractère exceptionnel par rapport à la télévision, jouant ainsi la carte de la différenciation du produit cinématographique face à son concurrent télévisuel. Ces films-événements affichaient par leurs thèmes (catastrophes, épouvante, extra-terrestres) ou par les techniques employées, l'ambition de se différencier de la routine télévisuelle. Parallèlement, de nos jours, les majors cherchent à se démarquer de la télévision et de l'ordinateur en proposant des films numériques que ces derniers ne sont pas en mesure d'offrir notamment en raison de leurs faibles capacités techniques. Reposant sur les technologies les plus récentes, ces films ne peuvent être offerts que par les salles obscures pourvues des moyens techniques appropriés. De plus, devant la flambée des coûts de production imputable au développement de ces nouveaux produits-films, les recettes liées à l'exportation et la pénétration des nouveaux marchés émergents (Chine, Inde, Afrique du Sud, Brésil) deviendront essentielles pour assurer la rentabilité des films à très haut budget.

Sources : « Avatar veut nous en mettre plein la vue », *Le Courrier international*, 26 novembre 2009 ; Charles-Albert Michalet, *Le drôle de drame du cinéma mondial*, La Découverte, Paris, 1987.

---

### Coalitions européennes en faveur d'une mise en œuvre rapide de la Convention UNESCO

Réunies à Paris le 23 octobre 2009 et à l'occasion de la troisième Session ordinaire du Comité intergouvernemental qui se tiendra du 7 au 11 décembre à Paris, les Coalitions européennes pour la diversité culturelle ont voté une série de résolutions d'actions spécifiques pour une mise en œuvre rapide de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ainsi, les Coalitions appellent les États parties à la Convention à promouvoir la coopération culturelle dans un cadre proprement culturel et clairement distinct de tout accord commercial. En ce sens, elles exigent que les Protocoles de coopération culturelle soient exclus des accords commerciaux, que ceux-ci soient en cours de négociation (voir ALE entre Union européenne et Corée du Sud) ou à venir. De plus, elles demandent au Comité intergouvernemental d'aborder la question de la promotion des principes et objectifs de la Convention dans les autres enceintes internationales en vue d'instaurer des procédures et autres mécanismes de consultation, tel que spécifié dans son mandat à l'article 23. En outre, les Coalitions soulignent l'importance de rendre opérationnel le Fonds international pour la diversité culturelle dans la mesure où les directives opérationnelles ont été adoptées par la Conférence des Parties en juin 2009. Cependant, elles expriment leur regret qu'en date du 5 novembre 2009, seuls 14 pays y aient contribué et qu'un montant très modeste ait été ramassé. Enfin, elles incitent le Secrétariat de l'UNESCO et les différentes Commissions nationales de l'UNESCO à donner à la Convention la priorité qu'elle mérite, en vue du grand nombre de ratifications réunies en un temps record.

Source : Coalitions européennes pour la diversité culturelle, « Résolutions », Paris, 23 octobre 2009, [http://www.coalitionfrancaise.org/actus/doc/coal\\_resolutions\\_FR231009.pdf](http://www.coalitionfrancaise.org/actus/doc/coal_resolutions_FR231009.pdf).

---

### Numérisation du patrimoine : Un enjeu prioritaire pour le gouvernement français

Frédéric Mitterrand, ministre français de la Culture et de la Communication, considère la numérisation du patrimoine comme la question prioritaire de la politique culturelle française. Dans un entretien tenu le 20 novembre dernier, il a affirmé que 750 millions d'euros devront être consacrés à la numérisation des contenus culturels français et a également annoncé la création d'un portail unique pour mettre en valeur ce patrimoine culturel numérisé. Soulignons que le Louvre a déjà numérisé 85% de ses œuvres et que le Centre national de la cinématographie (CNC) a, quant à lui, déjà numérisé 13 000 films et 70 000 œuvres audiovisuelles. En ce qui concerne le sujet controversé de la numérisation des livres de la Bibliothèque nationale de France, le ministre français reste favorable à des partenariats public-privé, mais l'État doit être le maître de la régulation. En d'autres termes, « ce n'est pas la loi du marché qui doit dicter le fonctionnement de tout le système mais c'est l'État, notamment dans le domaine culturel où la liberté et la rémunération des auteurs doivent être protégées ». Pour cela, le ministre a confié à une commission de travail présidée par Marc Tessier, ancien président de France Télévisions, d'étudier les modalités d'un éventuel accord avec un opérateur privé comme celui de Google et de mettre en lumière tous les enjeux relatifs à la bonne régulation de la numérisation du patrimoine français. Il s'avère que Frédéric Mitterrand se préoccupe moins des aspects techniques du



problème que de sa portée politique, c'est-à-dire « de la visée de l'intérêt général et de l'indépendance nationale fondamentale en matière de culture ». En plus, dans la mesure où la question de la numérisation est en première ligne dans l'agenda du ministre, celui-ci envisage d'être le premier ministre de la Culture et de la Communication à visiter le siège social californien de Google en vue de dialoguer avec les dirigeants du moteur de recherche. Le voyage pourrait se faire en février ou en mars 2010.

Sources : « Mitterrand rendra visite à Google en 2010 », *Le Figaro*, 24 novembre 2009 ; « Mitterrand demande 753 millions d'euros pour la numérisation », *Le Point*, 21 novembre 2009.

### UE : Mise en place d'un « comité des sages » sur la question de Google Books

De leur côté, les ministres de la Culture de l'Union européenne ont décidé de créer un « comité des sages » en vue d'éclaircir ce délicat débat sur l'implication de Google Books dans l'enjeu de la numérisation du patrimoine européen et l'équilibre entre financement public et privé. Ce comité devrait développer « un corps de doctrine complet à la fin de l'hiver », à partir duquel les ministres pourront « commencer à prendre des décisions européennes » a précisé le ministre français Frédéric Mitterrand. L'idée, avancée par la France, a reçu le soutien de beaucoup d'autres pays, parmi lesquels le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne, ou encore l'Espagne qui s'est engagée à mettre ce comité en œuvre pendant sa présidence de l'Union à partir de janvier. Frédéric Mitterrand estime nécessaire « de mettre en place une numérisation équilibrée et régulée, et de sortir de cette confrontation stérile et dangereuse entre, d'un côté, Google et, de l'autre, l'atomisation des réponses européennes ».

Source : « Bibliothèque numérique : L'UE crée un comité des sages », *Le Figaro*, 30 novembre 2009.

### L'adoption du « paquet télécom » par le Parlement européen

Le Parlement européen a approuvé le 24 novembre le « paquet télécom », une nouvelle législation visant à améliorer la concurrence et à préserver les droits des consommateurs dans le domaine des télécommunications. Le texte inclut un certain nombre de nouveaux droits, comme la portabilité du numéro lors du changement d'opérateur, l'obligation pour les États de maintenir un réseau de téléphones publics et introduit pour les opérateurs l'obligation d'un « service universel », un minimum de services de qualité déterminée accessibles à tous à un prix abordable. La construction de réseaux à très haut débit est aussi un objectif majeur de la nouvelle législation européenne qui prévoit une nouvelle instance chargée de la régulation des télécommunications à l'échelle européenne : le BEREC (*Body of European Regulators in Electronic Communications*).

Les députés ont entériné un compromis intervenu après une conciliation délicate entre les États membres. Le point d'achoppement a été la possibilité de couper l'accès aux internautes coupables de téléchargement illégal. Le compromis érige l'accès à Internet au rang du droit fondamental. À ce titre, il ne peut être rompu qu'à titre exceptionnel, de façon « adéquate, proportionnelle et nécessaire ». Les internautes doivent bénéficier de la présomption d'innocence, ainsi que du droit à un procès. Ainsi, le texte a été adopté dans une version édulcorée et seuls les tribunaux pourront éclaircir l'interprétation.

Sources : « Le Parlement européen valide le paquet télécoms », *Le Point*, 25 novembre 2009 ; « Le paquet télécom adopté par le Parlement européen », *Le Monde*, 24 novembre 2009.

### Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie



**Direction scientifique :** Gilbert Gagné  
**Recherche et rédaction :** Antonios Vlassis

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)  
*Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.*

